

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 132/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Monsieur RENNETEAU Cédric en tant que cuisinier du 10 au 23 mars 2025,
 - Madame VERDON Sandra en tant qu'agent d'entretien du 10 mars au 6 avril 2025,
 - Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 15 au 16 mars 2025,
 - Madame GORAL Aneta en tant qu'esthéticienne du 12 au 14 mars 2025,
 - Madame LUGAN Éloïse en tant qu'esthéticienne du 12 mars au 11 septembre 2025,
 - Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 15 au 22 mars 2025,
- un avenant au contrat de travail à durée déterminée avec :
 - Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne du 16 mars au 15 septembre 2025,
 - Madame BOURCHANY Audrey en tant qu'esthéticienne du 16 mars au 15 septembre 2025,

Fait à Jonzac,
Le **10 MARS 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON